

No de résolution



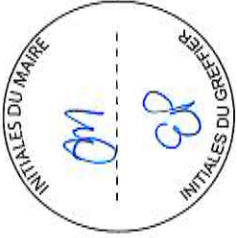
SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE ET WEBDIFFUSÉE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DE CARIGNAN, LE **3 MARS 2021, À 20 H.**

Sont présents : M. Patrick Marquès, maire
Mme Anne Poussard, conseillère
Mme Édith Labrosse, conseillère
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Daniel St-Jean, conseiller
M. Vincent Tanguay, directeur général
Me Ève Poulin, greffière

Est absent : M. Frédéric Martineau, conseiller

ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
- 4.1 Séance ordinaire du 3 février 2021
- 5 DIRECTION GÉNÉRALE
- 5.1 Démission - Directeur général
- 5.2 Autorisation de signature - Protocole d'entente - Cession de terrains en vue de la construction d'une nouvelle école primaire dans la Ville de Carignan - CSSP
- 5.3 Autorisation de signature - Avenant 1 - Promesse bilatérale - Maison des aînés
- 5.4 Désistement - Procédures d'expropriation - Certains lots - Maison des aînés
- 5.5 Décret pour l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de lots ou partie de lots supplémentaires pour l'implantation d'une maison des aînés
- 5.6 Autorisation de signature - Acte de cession - Bois Carignan - Lots 6 082 480 et 6 206 071, correspondant à une partie du boulevard Désourdy, et 5 908 969, correspondant à une partie de la rue Léon-Paré et le lot 5 820 894
- 5.7 Octroi de mandat - Services professionnels - Demande de pourvoi en contrôle judiciaire et pour jugement déclaratoire - Burelle avocate
- 5.8 Adoption - Politique administrative et salariale des employés cadres - 2020 à 2025
- 5.9 Autorisation au directeur général - Évaluation de rendement 2020 du personnel cadre



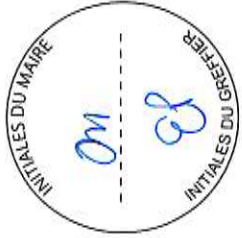
No de résolution

- 5.10** Demande d'appui - Chaîne de télévision communautaire sur le territoire (CRTC-TV9)
- 6** FINANCES
- 6.1** Déboursés du mois - Février 2021
- 6.2** Dépôt - Liste des commandes - Février 2021
- 6.3** Radiation - Taxes et facturation diverses
- 6.4** Autorisation de paiement - Ajustement annuel des matières résiduelles, organiques et recyclables pour l'année 2020 - MRC de La Vallée-du-Richelieu - 179 445,42 \$
- 6.5** Autorisation de signature - Entente de 5 ans - Service Internet haute vitesse - Nouvel hôtel de ville - Bell
- 6.6** Approbation - Grille d'évaluation et de pondération - Services professionnels en évaluation foncière
- 6.7** Autorisation emprunt temporaire règlement 535 (2020) autorisant le réaménagement de l'intersection du chemin de la Carrière et de la Route 112 décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 483 300 \$
- 7** TRAVAUX PUBLICS
- 7.1** Octroi de contrat - Pose de béton bitumineux et rechargement d'accotements 2021-2022-2023 - Entreprises Denexco inc. - 212 703,75 \$/année
- 7.2** Octroi de contrat - Fourniture d'enrobés bitumineux en vrac 2021 - Construction DJL inc. - 33 285,26 \$
- 7.3** Octroi du contrat - Travaux d'aménagement du parc multifonctionnel - 175784 Canada Inc. (Bricon) - 8 043 206,43 \$
- 7.4** Autorisation de signature - Entente de contribution financière - Sentier Transcanadien - Réfection de la Route Verte et du pont de bois du Parc Desautels
- 7.5** Approbation - Grille d'évaluation et de pondération - Services professionnels de laboratoire et de contrôle des matériaux
- 7.6** Acceptation - Offre de vente - Lot 6 359 606 en remblai dans le lit de la rivière Richelieu - Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État - 1 049,96 \$
- 7.7** Autorisation de signature - Participation au projet "Pour ma MOBILITÉ, je m'ACTIVE" - Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE Montérégie)
- 7.8** Dépôt - Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2020
- 7.9** Embauche - Horticultrice saisonnière - Travaux publics
- 7.10** Embauche - Chef d'équipe en gestion des eaux
- 7.11** Nomination - Ingénieure permanente infrastructures municipales et projets
- 8** URBANISME ET ENVIRONNEMENT
- 8.1** Demande de PIIA 2020-035 - Lot 2 343 481 - 4198, chemin Sainte-Thérèse



No de résolution

- 8.2** Demande de PIIA 2020-037 révisée – Lot 3 015 218 – 3066, chemin Sainte-Thérèse
- 8.3** Demande de PIIA 2021-002 – Lot 2 601 144 – 1752, rue Henriette
- 8.4** Octroi de mandat - Services professionnels - Élaboration d'un guide de l'écoquartier - L'Atelier Urbain - 75 807,62 \$
- 8.5** Approbation - Projet de lotissement - Zone H-137 - Quartier Riviera
- 9** SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 10** LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 10.1** Octroi de mandat - Élaboration de la Politique culturelle et de son plan d'action et adhésion au programme d'accompagnement PIVO - Les Arts et la Ville - 34 492,50 \$
- 10.2** Accréditation de l'organisme - La Route des Arts du Richelieu - 2021
- 10.3** Demande d'aide financière - La Route des Arts du Richelieu - 1 500 \$
- 10.4** Adhésion - Politique régionale de reconnaissance des organismes communautaires (PRROC) – Volet reconnaissance de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR)
- 10.5** Adoption - Politique de reconnaissance des organismes
- 10.6** Adoption - Programme de subvention modifié - Couches lavables et produits d'hygiène féminine
- 10.7** Nomination - Membres - Comité consultatif culturel
- 10.8** Création de poste - Préposé à l'entretien - Camps de jour
- 10.9** Création de poste - Coordonnateur au loisir, de la culture et de la vie communautaire
- 11** RÉGLEMENTATION
- 11.1** Dépôt - Certificat de tenue de registre - Règlement d'emprunt no 536 (2021) autorisant l'acquisition des lots 2 598 034 et 2 598 035 du cadastre du Québec décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 907 000 \$
- 11.2** Avis de motion - Projet de règlement no 508 (2021)-1 modifiant le règlement no 508 (2021) concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville
- 11.3** Avis de motion - Projet de règlement d'emprunt no 528 (2021) autorisant l'acquisition de plusieurs lots afin d'y ériger une maison des aînés et décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 1 709 000 \$
- 11.4** Avis de motion - 1er projet de règlement no 483-16-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (diverses modifications)



No de résolution

- 11.5** Adoption - 1er projet de règlement no 483-16-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (diverses modifications)
- 11.6** Avis de motion - Projet de règlement no 485-3-U modifiant le règlement des permis et certificats no 485-U (condition d'émission d'un permis de construction)
- 11.7** Adoption - Projet de règlement no 485-3-U modifiant le règlement des permis et certificats no 485-U (condition d'émission d'un permis de construction)
- 11.8** Adoption - Règlement no 310 (2021)-1 remplaçant le règlement no 310 (2021) établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan
- 11.9** Adoption - Second projet de règlement no 483-15-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (enceinte piscine résidentielle et contribution pour fins de parc)
- 11.10** Adoption - Règlement no 484-3-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U ajoutant des dispositions concernant les frais de parcs et l'emprise de rue
- 12** INFORMATIONS
- 13** DIVERS
- 13.1** Désistement - Avis d'expropriation - Réserve foncière - Secteur Centre
- 14** LEVÉE DE LA SÉANCE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h.

2 PÉRIODE DE QUESTIONS

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour en tenant compte de l'ajout du point 13.1 lors de la lecture de l'ordre du jour.

4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 3 février 2021

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2021.



No de résolution

21-03-84

5 DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 Démission - Directeur général

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Vincent Tanguay, directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER la démission du directeur général monsieur Vincent Tanguay;

QUE le conseil municipal de Carignan tienne à remercier monsieur Tanguay pour les belles années de loyaux services et lui souhaite tout le succès dans ses projets futurs.

21-03-85

5.2 Autorisation de signature - Protocole d'entente - Cession de terrains en vue de la construction d'une nouvelle école primaire dans la Ville de Carignan - CSSP

CONSIDÉRANT la résolution 20-12-495;

CONSIDÉRANT les exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

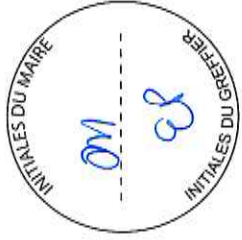
CONSIDÉRANT le plan d'implantation et de lotissement préparés par Bergeron Thouin Associés et Architectes Inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à la majorité :

La conseillère Anne Poussard vote contre;

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente relatif à la cession d'un terrain pour la construction d'une nouvelle école primaire entre la Ville de Carignan et le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.



No de résolution

21-03-86



5.3 Autorisation de signature - Avenant 1 - Promesse bilatérale - Maison des aînés

CONSIDÉRANT la résolution 20-06-178 autorisant la signature de la promesse bilatérale de vente et d'achat;

CONSIDÉRANT que la promesse bilatérale de vente et d'achat d'immeuble a été signée par le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-centre (CISSS) le 26 mai 2020 et acceptée par la Ville de Carignan le 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu de modifier les lots à être acquis ainsi que la contrepartie payable à la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à la majorité :

La conseillère Anne Poussard vote contre;

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, l'avenant 1 de la promesse bilatérale de vente et d'achat avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-centre (CISSS) et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

21-03-87

5.4 Désistement - Procédures d'expropriation - Certains lots - Maison des aînés

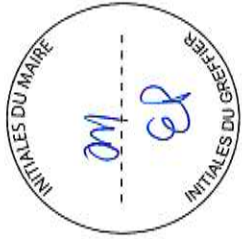
CONSIDÉRANT les exigences du ministère de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques et que celles-ci rendent la réalisation du projet de Maison des aînés irréalisable sur les lots prévus à la résolution 20-06-179;

CONSIDÉRANT que l'implantation initiale prévue pour la maison des aînés a été modifiée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

DE décréter le désistement des avis d'expropriation publiés à l'encontre des lots 2 598 092, 2 598 093, 2 598 094, 2 598 095, 2 598 096, 2 598 101, 2 598 105, 2 598 091, 2 599 688, et 2 952 074 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly, conformément à la résolution 20-06-179;



No de résolution



DE décréter le désistement partiel des avis d'expropriation publiés à l'encontre des lots 2 598 102, 2 598 110 et 2 599 705 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly, conformément à la résolution 20-06-179, pour les portions montrées approximativement en rose sur le plan annexé à la présente;

D'AUTORISER Burelle avocate à déposer au Tribunal administratif du Québec une requête en désistement des procédures d'expropriation des lots ou parties de lots énoncés à la présente résolution;

DE retenir les services de la firme Groupe Civitas, arpenteur-géomètre afin de préparer les descriptions techniques;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-140-00-412.

21-03-88

5.5 Décret pour l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de lots ou partie de lots supplémentaires pour l'implantation d'une maison des aînés

CONSIDÉRANT le projet d'une maison des aînés dans le secteur Centre de la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT que l'implantation de la maison des aînés nécessite l'acquisition de lots ou parties de lots additionnels;

CONSIDÉRANT la Loi sur les cités et villes, la Loi sur l'expropriation et la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure;

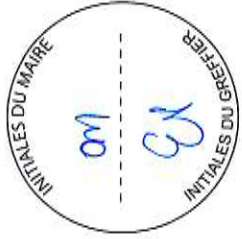
CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus à la Ville par la législation applicable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à la majorité :

La conseillère Anne Poussard vote contre;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;



No de résolution



DE décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots 2 598 077, 2 598 089, 2 598 090, 2 598 108, 4 147 862 et d'une partie des lots 2 598 111, 2 598 112 et 4 147 864 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly aux fins d'y implanter une maison des aînés;

DE retenir les services de la firme Paris Ladouceur, afin de voir aux procédures d'évaluation et d'acquisition;

DE retenir les services de Me Martine Burelle de la firme Burelle avocate afin de représenter la Ville de Carignan dans le cadre des procédures d'expropriation;

DE retenir les services de la firme Groupe Civitas, arpenteur-géomètre afin de préparer les descriptions techniques;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-150-00-417, 02-140-00-412 et 02-130-40-412.

21-03-89

5.6 Autorisation de signature - Acte de cession - Boisé Carignan - Lots 6 082 480 et 6 206 071, correspondant à une partie du boulevard Désourdy, et 5 908 969, correspondant à une partie de la rue Léon-Paré et le lot 5 820 894

CONSIDÉRANT la résolution 20-12-445;

CONSIDÉRANT l'ajout du lot 5 820 894;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de cession des lots 6 082 480 et 6 206 071, correspondant à une partie du boulevard Désourdy, et 5 908 969, correspondant à une partie de la rue Léon-Paré et le lot 5 820 894 et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution;

QUE cette résolution annule et remplace la résolution 20-12-445.



No de résolution

21-03-90

**5.7 Octroi de mandat - Services professionnels -
Demande de pourvoi en contrôle judiciaire et pour
jugement déclaratoire - Burelle avocate**

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal mandate Burelle avocate afin de défendre et représenter les intérêts de la Ville de Carignan dans le cadre de la demande de pourvoi en contrôle judiciaire et pour jugement déclaratoire modifiée portant le numéro 505-17-012431-211;

QUE le conseil municipal n'entende pas donner suite à la recommandation du médiateur concernant la zone A-135, considérant que l'usage ne s'intègre pas à la trame urbaine de ce secteur et ne permettra pas son développement harmonieux;

QUE le conseil municipal autorise la directrice des affaires juridiques et greffière à faire les démarches nécessaires et à mandater les professionnels dont les services seront requis pour donner suite aux instructions obtenues lors de la séance plénière, en lien avec le volet médiation de ce dossier.

21-03-91

**5.8 Adoption - Politique administrative et salariale des
employés cadres - 2020 à 2025**

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER la Politique administrative et salariale des employés cadres 2020 à 2025 jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

DE modifier le contrat de travail de monsieur François Rioux selon la proposition déposée au conseil municipal en plénier;

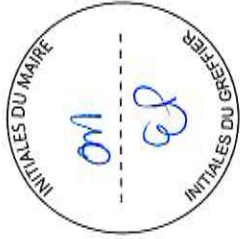
D'ADOPTER le nouvel organigramme de la Ville de Carignan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante ainsi que la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer tout document et à poser tout geste nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

21-03-92

**5.9 Autorisation au directeur général - Évaluation de
rendement 2020 du personnel cadre**

CONSIDÉRANT la Politique administrative et salariale du personnel cadre 2020-2025;



No de résolution



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général à procéder aux évaluations et au paiement des primes du personnel cadre selon les conditions de travail individuelles et selon les modalités prévues à la Politique administrative et salariale du personnel cadre pour l'année 2020;

Le trésorier certifie que les crédits sont disponibles relativement aux dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-190-00-999.

21-03-93

5.10 Demande d'appui - Chaîne de télévision communautaire sur le territoire (CRTC-TV9)

CONSIDÉRANT qu'il serait indispensable que TVR9, le service télévisuel de la Vallée-du-Richelieu, puisse assurer un service de communication adapté répondant aux intérêts et aux besoins de toute la communauté du territoire, soit les 13 municipalités de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR);

CONSIDÉRANT que TVR9 doit devenir ce support auprès de la MRCVR en appui au développement régional, en offrant le service et l'accès à toutes les municipalités de la MRCVR;

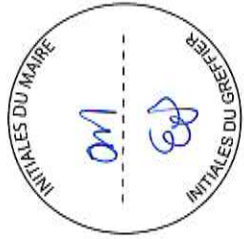
CONSIDÉRANT que TVR9 développe, pour la communauté, du contenu télévisuel pour enrichir la qualité de vie des citoyen(ne)s du territoire de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan requiert les services du diffuseur pour rendre disponible ses séances publiques sur le web, mais ne peut les rendre disponibles à la télévision pour ses citoyens;

CONSIDÉRANT la volonté que la politique culturelle et de reconnaissance des organismes communautaires de la MRCVR rejoignent et renforcent les activités qui ont lieu au niveau municipal;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'avoir du contenu de qualité adapté aux différentes communautés canadiennes;

CONSIDÉRANT qu'il est difficile de développer des projets communs sans la collaboration des municipalités qui ne reçoivent pas le réseau TVR9;



No de résolution



CONSIDÉRANT que cinq des treize municipalités de la MRCVR, soit Carignan, Chambly, Saint Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur Richelieu et Saint-Jean-Baptiste, ne sont pas desservies via la chaîne TVR9;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER la demande de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes afin que le télédiffuseur autonome TVR9 puisse desservir l'ensemble du territoire de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

DE transmettre copie de la présente résolution au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, aux députés provinciaux des circonscriptions de Borduas et de Chambly, messieurs Simon Jolin-Barette et Jean-François Roberge, ainsi qu'au député fédéral de la circonscription de Beloeil-Chambly, monsieur Yves-François Blanchet.

6 FINANCES

21-03-94

6.1 Déboursés du mois - Février 2021

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

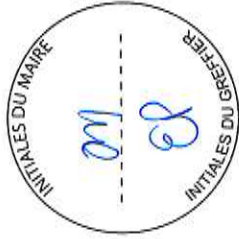
D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de février 2021 pour un montant de 41 227,16 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de février 2021, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 1 301 383,93 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Dépôt - Liste des commandes - Février 2021

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 18 janvier 2021 au 14 février 2021.



No de résolution

21-03-95

6.3 Radiation - Taxes et facturation diverses

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'examen des dossiers de créances à recevoir, il y a lieu de radier certains soldes enregistrés "à recevoir" aux livres, mais qui dans les faits ne sont pas encaissés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la radiation des soldes selon la liste datée du 3 février 2021 pour un montant de 7 665,84 \$;

Le trésorier certifie que les crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste budgétaire 02-190-00-940.

21-03-96

6.4 Autorisation de paiement - Ajustement annuel des matières résiduelles, organiques et recyclables pour l'année 2020 - MRC de La Vallée-du-Richelieu - 179 445,42 \$

CONSIDÉRANT la facture CRF2100107 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu relative à l'ajustement annuel des matières résiduelles, organiques et recyclables pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

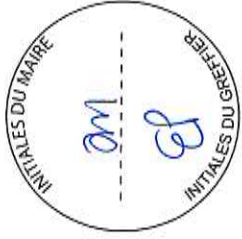
D'AUTORISER le paiement de la facture CRF2100107 au montant de 179 445,42 \$ taxes incluses relative à l'ajustement annuel des matières résiduelles, organiques et recyclables pour l'année 2020, à la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-451-10-951.

21-03-97

6.5 Autorisation de signature - Entente de 5 ans - Service Internet haute vitesse - Nouvel hôtel de ville - Bell

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :



No de résolution

D'AUTORISER le trésorier à signer pour et au nom de la Ville de Carignan, l'entente pour cinq (5) années de "Internet d'affaires Fibe 940/940" avec le fournisseur Bell pour les services requis au nouvel hôtel de ville;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-130-10-331.

21-03-98

6.6 Approbation - Grille d'évaluation et de pondération - Services professionnels en évaluation foncière

CONSIDÉRANT que l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit, dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels un système de pondération et d'évaluation des offres selon les normes requises dans son appel d'offres pour les services professionnels en évaluation foncière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER aux fins de pondération des offres pour les services professionnels en évaluation foncière, les critères d'évaluation suivants :

Présentation et organisation de la firme	5 points
Proximité du lieu de travail	5 points
Expériences de projets réalisés	10 points
Expérience de la firme dans le domaine de l'évaluation foncière	20 points
Compétence et expérience du chargé de projet	20 points
Expériences des membres de l'équipe	15 points
Méthodologie	15 points
Calendrier de réalisation	10 points



No de résolution

21-03-99

6.7 Autorisation emprunt temporaire règlement 535 (2020) autorisant le réaménagement de l'intersection du chemin de la Carrière et de la Route 112 décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 483 300 \$

CONSIDÉRANT l'approbation du MAMH, du règlement d'emprunt no 535 (2020) autorisant le réaménagement de l'intersection du chemin de la Carrière et de la Route 112 décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 483 300 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de permettre au trésorier de signer un emprunt temporaire d'un maximum de 1 334 970 \$ qui permettra de payer les factures jusqu'à l'émission de la dette permanente du règlement;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et le trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, un emprunt temporaire dans le cadre du règlement d'emprunt no 535 (2020) autorisant le réaménagement de l'intersection du chemin de la Carrière et de la Route 112 décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 483 300 \$.

7 TRAVAUX PUBLICS

21-03-100

7.1 Octroi de contrat - Pose de béton bitumineux et rechargement d'accotements 2021-2022-2023 - Entreprises Denexco inc. - 212 703,75 \$/année

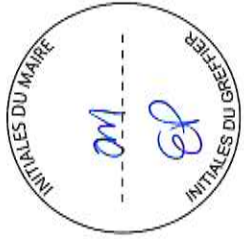
CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la pose de béton bitumineux et rechargement d'accotements pour les années 2021-2022-2023;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de pose de béton bitumineux et rechargement d'accotements pour les années 2021-2022-2023, à Les Entreprises Denexco inc. pour un montant de 212 703,75 \$ taxes incluses par année;



No de résolution

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-320-00-531, 02-320-00-625, 02-320-00-626, 02-415-00-521 et 02-413-00-529.

21-03-101

7.2 Octroi de contrat - Fourniture d'enrobés bitumineux en vrac 2021 - Construction DJL inc. - 33 285,26 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour la fourniture d'enrobés bitumineux en vrac pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de fourniture d'enrobés bitumineux en vrac pour l'année 2021, à l'entreprise Construction DJL Inc. pour un montant de 33 285,26 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-320-00-531, 02-320-00-625 et 02-320-00-626.

21-03-102

7.3 Octroi du contrat - Travaux d'aménagement du parc multifonctionnel - 175784 Canada Inc. (Bricon) - 8 043 206,43 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour les travaux d'aménagement du parc multifonctionnel;

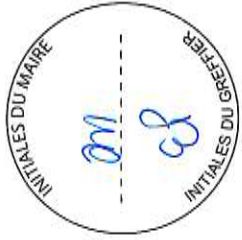
CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à la majorité :

La conseillère Stéphanie Lefebvre vote contre;

D'OCTROYER le contrat de travaux d'aménagement du parc multifonctionnel à l'entreprise 175784 Canada inc. (Bricon) au montant de 8 043 206,43 \$, taxes incluses;



No de résolution



D'AUTORISER la dépense nette de 7 858 635,92 \$, soit la valeur nette de taxes du contrat de 7 344 519,65 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 7 % (514 116,37 \$) à titre de travaux contingents, si nécessaire;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 22-005-14-710 et 22-005-27-710.

21-03-103

7.4 Autorisation de signature - Entente de contribution financière - Sentier Transcanadien - Réfection de la Route Verte et du pont de bois du Parc Desautels

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de contribution financière du Sentier Transcanadien pour le projet de réfection de la Route Verte et du pont de bois et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

21-03-104

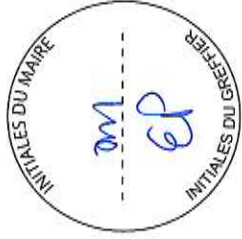
7.5 Approbation - Grille d'évaluation et de pondération - Services professionnels de laboratoire et de contrôle des matériaux

CONSIDÉRANT que selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil municipal de Carignan compte utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres selon les normes requises dans son appel d'offres pour des services de laboratoire et contrôle des matériaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER aux fins de pondération des offres pour les services de laboratoire et contrôle des matériaux, les critères d'évaluation suivants :



No de résolution

Assurance qualité de la firme	5 points
Expérience de la firme dans des mandats de nature et d'importance similaire	20 points
Expérience du chargé de projet	30 points
Expérience du technicien principal en contrôle des matériaux	20 points
Capacité de relève du personnel clé	25 points

21-03-105

7.6 Acceptation - Offre de vente - Lot 6 359 606 en remblai dans le lit de la rivière Richelieu - Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État - 1 049,96 \$

CONSIDÉRANT que les démarches ont débuté en 2019 afin de procéder à l'acquisition du lot 6 359 606 en remblai situé dans le lit de la rivière Richelieu, à la limite des lots 6 228 648 à 6 228 655 formant le parc des Îles;

CONSIDÉRANT que la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État nous a fait parvenir une offre de vente pour le lot 6 359 606;

CONSIDÉRANT que l'offre de vente est valide pendant 120 jours;

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'offre de vente du lot 6 359 606 du cadastre du Québec, récupéré à même le lit de la rivière Richelieu de la part de la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État au montant de 1 049,96 \$;

DE mandater Lyne Darche, notaire pour la préparation du projet d'acte de vente, aux frais de la Ville;

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente du lot 6 359 606 de la part de la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

21-03-106

**7.7 Autorisation de signature - Participation au projet
"Pour ma MOBILITÉ, je m'ACTIVE" - Conseil régional
de l'environnement de la Montérégie (CRE
Montérégie)**

CONSIDÉRANT que le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE Montérégie) est à la recherche de partenaires municipaux pour la réalisation d'un nouveau projet de mobilité active pour les municipalités "Pour ma MOBILITÉ, je m'ACTIVE", dans le cadre du programme Action-Climat Québec;

CONSIDÉRANT que le programme vise à soutenir les solutions de lutte contre les changements climatiques provenant des communautés en s'appuyant sur l'implication citoyenne;

CONSIDÉRANT que le projet "Pour ma MOBILITÉ, je m'ACTIVE" offre une démarche de concertation avec des groupes citoyens et des partenaires locaux dans le but d'encourager la mobilité active et de fournir aux municipalités des outils pour réaliser des projets d'infrastructures qui répondront aux besoins des citoyens. La démarche inclut :

- une rencontre de consultation avec les citoyens de la municipalité pour déterminer les enjeux de mobilité active dans leurs milieux de vie;
- une rencontre de sensibilisation auprès des citoyens aux moyens de conférences, d'ateliers et de formations avec des partenaires experts en mobilité active;
- une rencontre d'identification des pistes de solutions aux enjeux avec les citoyens, la municipalité et les partenaires experts en mobilité active;
- une rencontre de concertation pour définir les projets prioritaires à réaliser selon les enjeux et les pistes de solutions pour favoriser le transport actif des citoyens.

CONSIDÉRANT que l'implication de la Ville à titre de partenaire au projet "Pour ma MOBILITÉ, je m'ACTIVE" est de diffuser les informations aux citoyens pour favoriser leur implication dans les consultations, les ateliers, les formations et les conférences offertes par le CRE Montérégie;

CONSIDÉRANT que le CRE Montérégie sollicite d'abord les municipalités qui ont adhéré au projet de stationnement pour le covoiturage "Embarque! Montérégie" pour ce nouveau projet de mobilité active et que la Ville a adhéré à ce projet;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution



Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la Ville de Carignan à participer au projet "Pour ma MOBILITÉ, je m'ACTIVE" du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE Montérégie) à titre de partenaire municipal;

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la Ville, la lettre d'appui au projet dans le cadre du programme Action-Climat Québec.

7.8 Dépôt - Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2020

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le directeur des travaux publics et services techniques du bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2020.

21-03-107

7.9 Embauche - Horticultrice saisonnière - Travaux publics

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Poirier, chef de division - Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Lydia Levasseur à titre d'horticultrice saisonnière aux travaux publics;

QUE cette embauche soit effective au 12 avril 2021;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

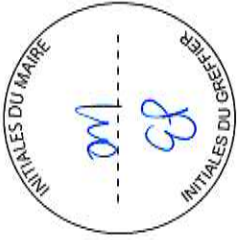
Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-310-00-151.

21-03-108

7.10 Embauche - Chef d'équipe en gestion des eaux

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur François Rioux, directeur des travaux publics et services techniques;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefevre et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Dominic Dubois à titre de chef d'équipe en gestion des eaux;

QUE cette embauche soit rétroactive au 25 février 2021;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-412-00-151.

21-03-109

7.11 Nomination - Ingénieure permanente infrastructures municipales et projets

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur François Rioux directeur des travaux publics et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER de manière permanente madame Natalia Burduja à titre d'ingénieure infrastructures municipales et projets;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-315-00-141 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-233-12-000.

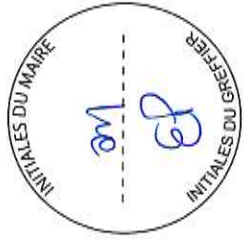
21-03-110

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 Demande de PIIA 2020-035 – Lot 2 343 481 – 4198, chemin Sainte-Thérèse

CONSIDÉRANT la demande de PIIA pour le projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale avec un garage attenant sur le lot 2 343 481 situé au 4198, chemin Sainte-Thérèse;

CONSIDÉRANT que les travaux d'agrandissement respectent l'architecture et la volumétrie du bâtiment existant et celle des bâtiments adjacents, permettant ainsi une insertion harmonieuse du projet d'agrandissement;



No de résolution

CONSIDÉRANT que le résultat final dissimule bien les travaux d'agrandissement;

CONSIDÉRANT que le jeu des différents matériaux de revêtement permet de souligner les composantes architecturales;

CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtements extérieurs choisis et les couleurs choisies s'agencent bien ensemble;

CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtements extérieurs et leurs couleurs sont similaires à ceux des bâtiments voisins et ils s'intègrent bien;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale avec un garage attenant sur le lot 2 343 481 situé au 4198, chemin Sainte-Thérèse.

21-03-111

8.2 Demande de PIIA 2020-037 révisée – Lot 3 015 218 – 3066, chemin Sainte-Thérèse

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le projet de construction d'une habitation multifamiliale avec des garages intégrés sur le lot 3 015 218 situé sur le chemin Sainte-Thérèse, demande reçue le 24 novembre 2020 tel qu'illustré sur le plan projet d'implantation préparé par Vital Roy, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT que la fenestration est maintenant de couleur noire, ce qui s'intègre mieux avec les couleurs des revêtements extérieurs;

CONSIDÉRANT qu'il y a également l'ajout d'une « clé de voute » dans l'allège de béton au-dessus des fenêtres, ce qui ajoute un détail architectural intéressant;

CONSIDÉRANT que les logements au dernier étage ont maintenant un balcon avec une vue sur la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT que les balcons présentent davantage de détails architecturaux;

CONSIDÉRANT que la couleur de la brique a été changée permettant de mieux s'harmoniser avec la référence patrimoniale de la propriété sise au 3066, chemin Sainte-Thérèse;



No de résolution

CONSIDÉRANT que la forme de la toiture a été modifiée afin d'établir une similitude avec celle de la propriété sise au 3066, chemin Sainte-Thérèse;

CONSIDÉRANT qu'il y a deux cases de stationnement supplémentaires pour les visiteurs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de construction pour une habitation multifamiliale avec des garages intégrés sur le lot 3 015 218 situé sur le chemin Sainte-Thérèse, tel qu'illustré sur le plan projet d'implantation préparé par Vital Roy, arpenteur-géomètre.

21-03-112

8.3 Demande de PIIA 2021-002 – Lot 2 601 144 – 1752, rue Henriette

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée avec un garage attenant sur le lot 2 601 144 situé au 1752, rue Henriette;

CONSIDÉRANT que les travaux d'agrandissement respectent l'architecture et la volumétrie du bâtiment existant et celle des bâtiments adjacents, permettant ainsi une insertion harmonieuse du projet d'agrandissement;

CONSIDÉRANT que le résultat final dissimule très bien les travaux d'agrandissement;

CONSIDÉRANT que la forme de la toiture s'agence bien avec celle des bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement choisis et les couleurs choisies s'agencent bien ensemble;

CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtements extérieurs et leurs couleurs s'apparentent à ceux des bâtiments voisins et ils s'intègrent bien;

CONSIDÉRANT que le jeu des différents matériaux de revêtement permet de souligner les composantes architecturales;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :



No de résolution

D'APPROUVER le projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée avec un garage attenant sur le lot 2 601 144 situé au 1752, rue Henriette.

21-03-113

**8.4 Octroi de mandat - Services professionnels -
Élaboration d'un guide de l'écoquartier - L'Atelier
Urbain - 75 807,62 \$**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé de gré à gré afin d'obtenir des soumissions pour des services professionnels afin d'élaborer un guide de l'écoquartier, ainsi que la préparation d'une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables (PMVD) pour l'élaboration du guide;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat pour des services professionnels afin d'élaborer un guide de l'écoquartier, à la firme L'Atelier Urbain pour un montant de 75 807,62 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-610-00-411 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-381-10-000.

21-03-114

**8.5 Approbation - Projet de lotissement - Zone H-137 -
Quartier Riviera**

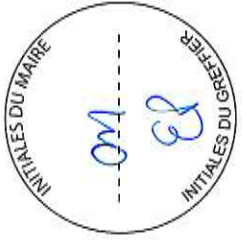
CONSIDÉRANT que l'opération cadastrale demandée par le promoteur et affectant le lot 6 131 567 qui est l'espace réservé au parc projeté pour le projet domiciliaire;

CONSIDÉRANT que le lot 6 131 567 fait partie du protocole d'entente de la phase II du projet domiciliaire Le Riviera, signé entre le promoteur et la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT que le lot 6 131 567 sera éventuellement cédé à la Ville pour le parc qui desservira le projet domiciliaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :



No de résolution

D'APPROUVER le projet de lotissement afin d'effectuer le développement de la zone H-137, prévu au plan d'aménagement d'ensemble révisé du projet domiciliaire le Riviera, tel qu'illustré sur le plan d'opération cadastrale préparé par Jean-Philippe Roux, arpenteur-géomètre, en date du 15 décembre 2020, dossier 6505-83, minutes 12490.

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

21-03-115

10.1 Octroi de mandat - Élaboration de la Politique culturelle et de son plan d'action et adhésion au programme d'accompagnement PIVO - Les Arts et la Ville - 34 492,50 \$

CONSIDÉRANT l'offre de l'organisme Les Arts et la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat de rédaction de la Politique culturelle et de son plan d'action, à l'organisme Les Arts et la Ville pour un montant de 34 492,50 \$ taxes incluses;

D'ADHÉRER au programme d'accompagnement PIVO;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-702-90-412.

21-03-116

10.2 Accréditation de l'organisme - La Route des Arts du Richelieu - 2021

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCREDITER en vertu de la Politique de reconnaissance des organismes, pour l'année 2021, l'organisme suivant :

- La Route des Arts du Richelieu



No de résolution

21-03-117

10.3 Demande d'aide financière - La Route des Arts du Richelieu - 1 500 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de La Route des Arts du Richelieu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à La Route des Arts du Richelieu, une aide financière d'un montant de 1 500 \$ pour l'année 2021;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

21-03-118

10.4 Adhésion - Politique régionale de reconnaissance des organismes communautaires (PRROC) – Volet reconnaissance de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVVR)

CONSIDÉRANT que la collaboration entre les organismes communautaires et les municipalités est indispensable;

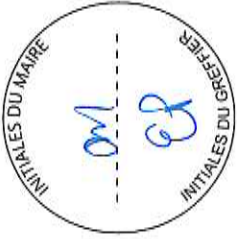
CONSIDÉRANT que les organismes communautaires et les municipalités du territoire travaillent de concert pour supporter la population de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVVR);

CONSIDÉRANT que la majorité des organismes communautaires agissent sur un territoire qui s'étend au-delà des municipalités où se situe leur siège social;

CONSIDÉRANT que l'adoption d'une Politique régionale de reconnaissance des organismes communautaires (PRROC) permet de reconnaître la contribution des organismes auprès de la population de la MRCVVR et de diminuer le travail administratif de tous les partenaires;

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance ordinaire du 25 novembre 2020, la MRCVVR a, par la résolution numéro 20-11-466, adopté sa Politique régionale de reconnaissance des organismes communautaires (PPROC) – Volet reconnaissance, laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales du territoire de la MRCVVR doivent adopter cette Politique;



No de résolution

CONSIDÉRANT que l'adoption d'une PRROC par un regroupement de municipalités est avant-gardiste;

CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu de déterminer les services auxquels les organismes communautaires auront accès par l'établissement d'un panier de services pour chaque municipalité;

CONSIDÉRANT que le panier de services de la Ville de Carignan a été soumis au Conseil qui s'en déclare satisfait;

CONSIDÉRANT que la MRCVR jouera un rôle de coordination, en collaboration avec un comité d'analyse formé de municipalités, dans le processus de reconnaissance des organismes communautaires;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité doit nommer un responsable administratif qui recevra les avis de reconnaissance et qui sera le lien avec les organismes communautaires régionaux;

CONSIDÉRANT que la MRCVR, en collaboration avec les municipalités, établit une période de transition de deux années pour ajuster la PRROC et arrimer les politiques locales des municipalités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la Ville de Carignan adhère à la Politique régionale de reconnaissance des organismes communautaires (PRROC) – Volet reconnaissance de la MRC de La Vallée-du-Richelieu en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021;

QUE le Conseil adopte le panier de services qui sera offert aux organismes communautaires à portée régionale par la Ville de Carignan, tel que soumis;

QUE le Conseil de la Ville de Carignan nomme la MRC de La Vallée-du-Richelieu, organisme responsable de la reconnaissance des organismes communautaires à portée régionale;

QUE le Conseil de la Ville de Carignan nomme la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire comme étant le responsable administratif;



No de résolution

QUE le Conseil de la Ville de Carignan s'engage à arrimer sa politique locale de reconnaissance à la Politique régionale de reconnaissance des organismes communautaires de la MRC de La Vallée-du-Richelieu au cours des deux (2) prochaines années.

21-03-119

10.5 Adoption - Politique de reconnaissance des organismes

CONSIDÉRANT la résolution 14-02-77 adoptant la Politique de reconnaissance des organismes;

CONSIDÉRANT la volonté de Conseil de procéder à une mise à jour de ladite politique suite à l'adhésion de la Ville à la Politique régionale de reconnaissance des organismes communautaires (PRROC) - Volet reconnaissance de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVVR);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER la nouvelle Politique de reconnaissance des organismes telle que proposée par le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire.

21-03-120

10.6 Adoption - Programme de subvention modifié - Couches lavables et produits d'hygiène féminine

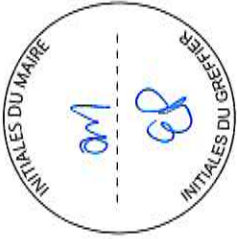
CONSIDÉRANT les résolutions 18-11-386 et 21-01-33;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE modifier la résolution 21-01-33 afin d'ajouter des précisions au niveau des remboursements pour tous les produits d'hygiène féminine, les sous-vêtements absorbants pour adultes et les couches lavables :

Les produits achetés peuvent être neufs ou usagers. Toutefois, si les produits sont de seconde main, ceux-ci doivent être achetés dans certaines boutiques, comptoirs vestimentaires ou friperies pour être admissibles à la subvention. Un reçu officiel sera également demandé. Aucune facture émise par des particuliers ne sera acceptée.



No de résolution

21-03-121



10.7 Nomination - Membres - Comité consultatif culturel

CONSIDÉRANT la résolution 20-12-468 confirmant la création du Comité consultatif culturel;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer des membres dudit comité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

DE nommer les personnes suivantes pour un mandat de trois (3) ans renouvelable :

- Diane Morneau;
- Edith Labrosse;
- Céline Bisailon;
- Nathalie Guimond;
- Joanick Tétreault;
- Mamta Rao;
- Alliyah Matthews.

21-03-122

10.8 Création de poste - Préposé à l'entretien - Camps de jour

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Odrée Hamel, directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la création du poste de préposé à l'entretien pour les camps de jour;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-51-181.



No de résolution

21-03-123

10.9 Création de poste - Coordonnateur au loisir, de la culture et de la vie communautaire

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Odrée Hamel, directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la création du poste de coordonnateur au loisir, de la culture et de la vie communautaire;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-90-151.

11 RÉGLEMENTATION

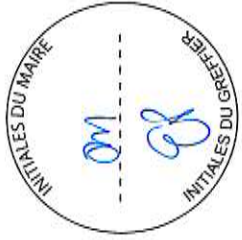
11.1 Dépôt - Certificat de tenue de registre - Règlement d'emprunt no 536 (2021) autorisant l'acquisition des lots 2 598 034 et 2 598 035 du cadastre du Québec décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 907 000 \$

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt, par la greffière, du certificat de la tenue de registre concernant le règlement no 536 (2021) autorisant l'acquisition des lots 2 598 034 et 2 598 035 du cadastre du Québec décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 907 000 \$.

21-03-124

11.2 Avis de motion - Projet de règlement no 508 (2021)-1 modifiant le règlement no 508 (2021) concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville

La conseillère Diane Morneau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement no 508 (2021)-1 modifiant le règlement no 508 (2021) concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville.



No de résolution



21-03-125

- 11.3 Avis de motion - Projet de règlement d'emprunt no 528 (2021) autorisant l'acquisition de plusieurs lots afin d'y ériger une maison des aînés et décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 1 709 000 \$**

Le conseiller Daniel St-Jean dépose le projet de règlement d'emprunt et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement d'emprunt no 528 (2021) autorisant l'acquisition de plusieurs lots afin d'y ériger une maison des aînés et décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 1 709 000 \$.

21-03-126

- 11.4 Avis de motion - 1^{er} projet de règlement no 483-16-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (diverses modifications)**

Le conseiller Daniel St-Jean dépose le 1^{er} projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de cette même séance du Conseil, le 1^{er} projet de règlement no 483-16-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.

21-03-127

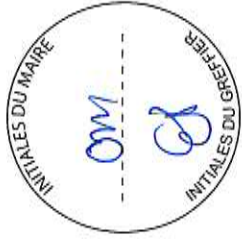
- 11.5 Adoption - 1^{er} projet de règlement no 483-16-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (diverses modifications)**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du 1^{er} projet de règlement no 483-16-U modifiant le règlement de zonage no 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le 1^{er} projet de règlement no 483-16-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.



No de résolution

21-03-128

11.6 Avis de motion - Projet de règlement no 485-3-U modifiant le règlement des permis et certificats no 485-U (condition d'émission d'un permis de construction)

Le conseiller Daniel St-Jean dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de cette même séance du Conseil, le projet de règlement no 485-3-U modifiant le règlement des permis et certificats no 485-U.

21-03-129

11.7 Adoption - Projet de règlement no 485-3-U modifiant le règlement des permis et certificats no 485-U (condition d'émission d'un permis de construction)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du projet de règlement no 485-3-U modifiant le règlement des permis et certificats no 485-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 485-3-U modifiant le règlement des permis et certificats no 485-U.

21-03-130

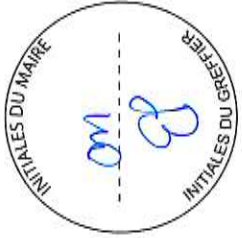
11.8 Adoption - Règlement no 310 (2021)-1 remplaçant le règlement no 310 (2021) établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 310 (2021)-1 remplaçant le règlement no 310 (2021) établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT la récente mise en place d'un service de conciliateur-arbitre pour aider à résoudre les mésententes visées par l'article 36 de la *Loi sur les compétences municipales*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :



No de résolution

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 310 (2021)-1 remplaçant le règlement no 310 (2021) établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan.

21-03-131

11.9 Adoption - Second projet de règlement no 483-15-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (enceinte piscine résidentielle et contribution pour fins de parc)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du second projet de règlement no 483-15-U modifiant le règlement de zonage no 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le second projet de règlement no 483-15-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.

21-03-132

11.10 Adoption - Règlement no 484-3-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U ajoutant des dispositions concernant les frais de parcs et l'emprise de rue

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 484-3-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 484-3-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U.

12 INFORMATIONS

13 DIVERS

21-03-133

13.1 Désistement - Avis d'expropriation - Réserve foncière - Secteur Centre

CONSIDÉRANT la résolution 20-06-180;



No de résolution



CONSIÉRANT la nouvelle implantation de la Maison des aînés dans le secteur Centre;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

DE décréter le désistement des avis d'expropriation en vue de constituer une réserve foncière publiés à l'encontre des lots 2 598 098, 2 598 099, 2 598 100 et 2 598 114 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly, conformément à la résolution 20-06-180;

DE mandater Burelle avocate pour effectuer les démarches nécessaires et requises pour donner plein effet à la présente résolution.

21-03-134

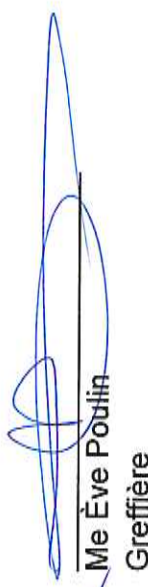
14 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21 h 22.



Patrick Marquès
Maire



Me Ève Poulin
Greffière